université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

Droits d'inscription
2026 /2027
Fixés par arrêté du 19 avril 2019

Diplômes conduisant aux formations paramédicales

1.Taux pour étudiants français (non boursiers) et ressortissants de UE/EEE/Andorre/Monaco/Québec/Suisse

Formations	Taux plein	Taux réduit(1)
Certificat de capacité d'orthoptiste	**346 €**	231 €
Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	**488 €**	326 €
Certificat de capacité d'orthophoniste	**565 €**	376 €
Diplôme d'Etat de psychomotricien	**1379 €**	919 €

2.Taux pour étudiants internationaux extra-communautaires

Formations	Taux plein	Taux réduit(1)
Certificat de capacité d'orthoptiste	2902 €	1934 €
Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	2902 €	1934 €
Certificat de capacité d'orthophoniste	3950 €	2633 €
Diplôme d'Etat de psychomotricien	2902 €	1934 €

Etudiants IADE – Kinésithérapie – Podologue - Ergothérapeute

Les étudiant(e)s sont exonéré(e)s des droits d'inscription par convention.

Etudiants boursiers

Les étudiant(e)s **boursiers** du gouvernement français, boursiers sur critères sociaux **ou pupilles de la nation**, sont exonéré(e)s des droits d'inscription.

Césure

Si vous effectuez une période de césure, vous devez vous acquitter des droits d'inscription au taux réduit.

Taux réduit

Si vous êtes inscrit-e dans un même établissement pour préparer plusieurs diplômes, vous devez régler :

- Le 1er droit de scolarité au taux plein*
- Et les autres droits au taux réduit.

***** *le droit de scolarité réglé en premier est celui dont le montant est le plus élevé.*